

CNPA ILE DE RE – ECOLE DE VOILE

6 Promenade de la Côte

BP. 10020

17630 LA FLOTTE

Forme juridique : Association Loi 190, éligible au Mécénat

SIRET : 31349812300022

Tel : 05 46 09 50 57

E-mail : contact@iledere-voile.com

PRÉAMBULE

Le **Centre Nautique et de Plein Air Ile de Ré** (C.N.P.A. Ile de Ré), Association 1901 créée en 1966, est affilié à la F.F.Voile et labellisé Ecole Française de Voile (renforçant en particulier les conditions d'enseignement et de sécurité). Le club est aussi titulaire de la marque d'Etat « Qualité Tourisme™ » (qualité d'accueil et des prestations proposées). Tous les moniteurs du CNPA Ile de Ré ont suivi une formation validée par l'Etat et leurs méthodes d'enseignement sont reconnues au plan National et Fédéral.

Les présentes Conditions Générales de Vente et d'utilisation du Site Internet s'appliquent de façon exclusive entre l'association C.N.P.A. Ile de Ré et toute personne effectuant un achat ou participant à ses activités. Elles entrent en vigueur à compter du 01/01/2025 et annulent et remplacent toutes les versions antérieures.

Toute commande ou réservation par accès au Site Internet, courrier, courriel ou physiquement à l'accueil du C.N.P.A. Ile de Ré implique l'acceptation sans exception ni réserve et l'adhésion pleine et entière de l'utilisateur ou du bénéficiaire aux

- Présentes Conditions Générales de Vente (C.G.V.) en application du Règlement Intérieur
- Conditions d'utilisation du Site Internet (C.G.U.).

Celles-ci prévalent sur tout autre document, sauf conditions particulières expressément consenties par écrit par le C.N.P.A. Ile de Ré, et en conformité avec la loi française applicable.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DES PRESTATIONS D'ENSEIGNEMENT

Art. CGV 1 : Objet

Les présentes conditions générales de vente régissent les rapports entre le **Centre Nautique et de Plein Air Ile de Ré** (C.N.P.A. Ile de Ré) et ses adhérents ou usagers bénéficiaires des prestations Activités Nautiques. Le C.N.P.A. Ile de Ré est agréé DDCS sous le N°ET000150 et est affilié à la Fédération Française de Voile sous le N°17009.

Art. CGV 2 : Conditions d'accès

Nos activités et stages s'adressent à toute personne, enfant ou adulte, âgée au minimum de 4 ans (natation) et 5 ans (voile), sans limite d'âge supérieure. Les élèves ou pratiquants majeurs du C.N.P.A. Ile de Ré, ou pour les mineurs, leurs parents, déclarent par leur inscription :

-Attester de leur aptitude physique à la pratique des sports et s'engager à déclarer tout traitement ou contre-indications médicales.

- Attester avoir été informé sur les capacités requises pour la pratique de l'activité.

-Autoriser les responsables du C.N.P.A. Ile de Ré à faire pratiquer tous soins médicaux qui paraîtraient utiles et s'engager à en assurer le règlement.

-Attester (Hors Stage Natation) de leur aptitude à s'immerger et nager 25 m. Pour les Moussaillons (5-8 ans), l'attestation du test « d'aisance aquatique » réalisé avec brassière de sécurité est suffisante. (Art. A322-3-1 et A322-3-2 du Code du Sport).

-Attester dégager la responsabilité du C.N.P.A. Ile de Ré en dehors des horaires de stage.

-Autoriser, sauf avis contraire par courrier ou e-mail, l'association à utiliser les images représentant l'élève pour l'illustration de ses supports de communication (catalogue, site internet, affiches, newsletters,...) sans qu'aucune compensation ne puisse être réclamée au C.N.P.A. Ile de Ré

- Accepter les conditions générales de vente ainsi que les règles de sécurité et de vie en collectivité définies par le règlement intérieur du C.N.P.A. Ile de Ré.

Art. CGV 3 : Licence et assurance

Tout adhérent ou usager du C.N.P.A. Ile de Ré a la possibilité d'adhérer à la Fédération Française de Voile (F.F.Voile), via la licence Club ou Enseignement valable du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année N (Selon tarifs F.F.Voile en vigueur).

Le CNPA Ile de Ré a souscrit pour les stagiaires d'activités encadrées une Assurance Responsabilité Civile couvrant les dommages occasionnés à autrui.

Elle peut être complétée par la souscription d'une police complémentaire MAIF I.A. SPORT+ qui étend notamment la couverture des garanties Assistance rapatriement, Capital décès, Capital invalidité. Plus d'informations par e-mail sur simple demande.

Art. CGV 4 : Tarifs et modalités de règlement

Les prix des prestations sont indiqués en euros TTC dans nos documents tarifaires (affichés à l'accueil, disponibles sur le Site Internet ou remis au moment de l'inscription). Ils comprennent la fourniture des embarcations et matériel de sécurité obligatoire, les cours et une assurance RC (Art. CGV 3), à

l'exclusion de toute autre prestation sauf cas particuliers.

Les prestations doivent être réglées intégralement le jour de l'inscription.

Modes de règlement acceptés : Chèque, virement bancaire, numéraire, chèques vacances ANCV.

Art. CGV 5 : Droit de rétractation

Conformément aux dispositions de l'article L.121-20-4 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne s'applique pas aux « prestations [...] de loisirs qui doivent être fournis à une date ou selon une périodicité déterminée ».

En conséquence, la faculté de rétractation dans un délai de 7 jours pour échange ou remboursement, prévue par l'article L.121-20 du Code de la Consommation, n'est pas applicable aux Prestations datées réservées auprès du CNPA Ile de Ré.

Art. CGV 6 : Conditions d'annulation et remboursement

Annulation de votre fait : Une option « 100% remboursé » pour cause de force majeure peut être souscrite par l'adhérent à l'inscription. En cas de force majeure (raison médicale, accident, décès, convocation à examen, chômage, ou modification des congés par l'employeur) et après validation sur présentation des pièces justificatives par le C.N.P.A. Ile de Ré, l'adhérent ayant souscrit l'option « 100% remboursé » sera remboursé prorata temporis (dans la limite des séances déjà réalisées). Plus d'informations par e-mail sur simple demande.

Dans les autres cas d'annulations, non prises en charge par l'option « 100% remboursé » ou pour les adhérents n'ayant pas souscrit cette option au moment de l'inscription, les modalités indiquées dans le tableau ci-dessous s'appliquent :

Date Annulation	AVEC Option "100% remboursé"	SANS Option "100% remboursé"
31 jours ou plus avant le stage	Remboursement intégral	25 % du prix du stage conservé par le club
De 30 à 10 jours avant le stage	Remboursement intégral	50 % du prix du stage conservé par le club
Moins de 10 jours avant le stage	Remboursement intégral (1)	100 % du prix du stage conservé par le club

(1) Si stage en cours, selon séances déjà réalisées (prorata temporis)

Sauf dans les cas prévus avec l'option « 100% remboursé », une arrivée tardive, un départ avant la fin du stage, une absence ou un choix erroné à l'inscription (âge ou niveau) ne donnent droit à aucun remboursement ni échange contre un autre cours.

Annulation du fait du C.N.P.A. Ile de Ré : Le club se réserve la possibilité d'annuler ou d'interrompre les cours en cas de force majeure (notamment des conditions météorologiques défavorables), ou si le comportement d'un stagiaire ou de son accompagnateur est de nature à troubler le bon déroulement ou la sécurité du stage. Cette annulation ne donne lieu à aucune indemnité.

Le CNPA peut être amené à annuler un cours collectif par manque de participants. Dans ce cas, l'élève se verra proposer le remboursement intégral, l'inscription à un autre stage pour la même période, un changement de date ou le remplacement du cours collectif en cours privé.

Art. CGV 7 : Responsabilité

Le participant aux activités du C.N.P.A. Ile de Ré atteste se conformer au Règlement Intérieur de l'association et aux instructions données par les encadrants.

En cas de manquement grave ou répété, mettant en danger les autres participants, le matériel, les encadrants ou le participant lui-même ou si le comportement du dit participant (ou de ses accompagnateurs) est de nature à troubler le bon déroulement ou la sécurité du stage, le club se réserve le droit de l'exclure sans aucune indemnité ni remboursement.

Le participant à une location ou navigation libre est tenu de respecter les consignes de navigation et particulièrement les limites du plan d'eau qui ont été indiquées. Il est responsable du matériel qui lui est confié et le matériel cassé ou perdu pourra lui être facturé selon la valeur de remplacement.

Les mineurs doivent, pour toutes activités, présenter une autorisation parentale ou être accompagné d'une personne majeure et responsable.

Art. CGV 8 : Vol, bris ou perte de matériel personnel

Le C.N.P.A. Ile de Ré décline toute responsabilité en cas de bris, perte ou vol de matériel personnel (bijoux, montre, clés, lunettes, lentilles, téléphone, appareil photo, ...) durant les activités ou dans les locaux.

Art. CGV 9 : Réclamations et Litiges

Toute réclamation ou suggestion relative à l'organisation ou au déroulement d'un stage, cours, d'une location ou prestation doit être adressée, accompagnée des éventuels justificatifs, à l'attention du Directeur du C.N.P.A. Ile de Ré en précisant votre identité complète, la prestation concernée, le lieu et la date :

-Par courrier : C.N.P.A. Ile de Ré – BP. 10020 – 17630 – LA FLOTTE

-Ou par e-mail : cnpa@iledere-voile.com

Tout litige en application des présentes conditions générales est soumis aux juridictions françaises et au droit français. La version française de ce document est la seule faisant foi.

Si aucun règlement amiable n'aboutit, les Parties concernées s'en remettent aux juridictions compétentes du lieu du siège social du C.N.P.A. Ile de Ré, auxquels elles font attribution expresse de compétence, y compris en cas de pluralité de Parties, d'appel en cause ou en garantie, de demande incidente, même pour les procédures en référé ou sur requête.